

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Pean a été recruté au service technique de mi-mai à début juillet par l'intermédiaire de l'association Nord-Bocage.

Plusieurs plaintes ont été formulées concernant l'entretien du cimetière. La commune n'ayant pas le matériel adapté pour procéder à un entretien satisfaisant, plusieurs solutions sont à étudier :

- Faire intervenir une entreprise d'entretien d'espaces verts. Différents devis seront demandés.
- Mandater un agent technique sur plusieurs jours uniquement à ce poste.

CONTRAT LOCAL DE SANTE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de Moulins Communauté modifiant ses statuts en incluant la compétence « contrat local de santé ».

Il résume la réunion qui s'est récemment tenue à Moulins au cours de laquelle a été expliquée cette compétence. Il s'agit de veiller à la bonne répartition des acteurs de santé sur le territoire et de développer la télémédecine. L'Agence Régionale de Santé a présenté la situation géographique des différents services de santé mais la pharmacie du Veudre n'apparaissait pas. Monsieur le Maire a donc demandé une rectification.

Il donne lecture du courrier adressé à Moulins communauté et met en garde de préserver l'existant et de ne pas laisser partir les acteurs de santé dans les plus grandes communes. Un chercheur va être recruté par la communauté d'agglomération. Il sera chargé de recenser les différents intervenants dans le domaine de la santé.

Le conseil municipal adopte les nouveaux statuts de Moulins Communauté intégrant cette nouvelle compétence.

Dans le même sens, l'Association des Maires a rédigé un vœu sur les évolutions du système de santé. Le conseil municipal accepte les termes de ce vœu.

TRANSFERT EMPRUNTS FRANCE LOIRE

La loi ELAN impose aux bailleurs gérant moins de 12 000 logements de se regrouper. France Loire propriétaire des logements des lotissements des Vignes et de Saint-Mayeul a rejoint l'OPH Moulins Habitat et l'OPAC de Commentry. Ces trois organismes cèdent donc l'ensemble de leur activité à la coopérative HLM, la Société Evoléa au 30 Juin 2019.

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est portée garante à plusieurs reprises des emprunts contractés par France-Loire.

Le conseil municipal accepte le transfert de ces emprunts à Evoléa et maintient sa garantie.

CITY STADE

Les subventions Conseil Départemental et DETR ont été notifiées. Le montant accordé par la Région n'est pas encore connu.

La consultation des entreprises va être lancée prochainement.

FONDS CONCOURS COMMUNES RURALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions prises par Moulins Communauté concernant le fonds de concours aux communes rurales. 60 000€ supplémentaires ont été alloués à la communauté d'agglomération, les communes peuvent donc déposer avant

le 1^{er} août prochain des demandes de subventions non prévues.

Le conseil municipal décide de demander ce fonds pour le projet de city-stade, les aides demandées étant inférieures à celles sollicitées.

R.G.P.D

Un résumé de la formation suivie par les secrétaires concernant le Règlement Général de Protection des Données est donné aux élus.

COMPETENCE EAU

Monsieur le Maire informe que les communautés d'agglomération auront la compétence eau à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Moulins Communauté prend cette compétence mais la substitue au SIVOM Nord-Allier.

REFERENDUM AEROPORT DE PARIS

Monsieur le Maire informe que seule la mairie la plus peuplée du canton est équipée d'une borne pouvant recevoir les votes pour le référendum relatif au maintien du caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris. Les électeurs peuvent également remettre leur avis sur un formulaire papier jusqu'en mars 2020.

SECHERESSE 2018

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse du 2^{ème} semestre 2018.

Les sinistrés doivent immédiatement contacter leur compagnie d'assurance.

BLASON

Monsieur le Maire rappelle le travail conséquent fait par Mmes Foucaud et Mercier pour la réalisation de panneaux d'informations touristiques et historiques qui seront installés à plusieurs endroits du bourg.

A cette occasion, un blason a été créé. Sur fond bleu et or avec le cerf ailé du Bourbonnais, une ancre de la marine fluviale et la coquille des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle.

TAXE D'HABITATION

Monsieur le Maire donne connaissance du récent tableau simulant le nombre de foyers concernés par la suppression de la taxe d'habitation et le montant moyen économisé pour les années à venir.